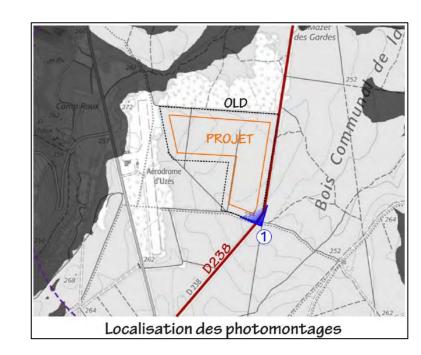
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : ADDENDUM

MICA Environnement 2021







ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : ADDENDUM

MICA Environnement 2021





ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : ADDENDUM

MICA Environnement 2021

2 - INCIDENCE RESIDUELLE SUR LE PAYSAGE

La mise en œuvre d'une mesure de réduction paysagère supplémentaire (<u>MRA</u>) conduit à la réévaluation des incidences résiduelles sur le paysage du projet en perception immédiate depuis la RD 128 : passage d'une intensité faible à très faible. <u>En conséquence les tableaux suivants sont modifiés (modifications surlignées en jaune)</u> :

9.8.3 - Evaluation des incidences résiduelles sur les sites et les paysages (p.252)

Incidences résiduelles sur	Phase	Intensité	Effet	Mode	Durée	Délai apparition	
Paysages patrimoniaux	Exploitation	Nulle	-	-	-	-	
Monuments historiques	Exploitation	Nulle	-	-	-	-	
Ambiance paysagère	Exploitation	Faible	Négatif	Direct	Temporaire	Court terme	
Co-visibilité	Exploitation	Nulle	-	-	-	-	
Inter-visibilité	Exploitation	Très Faible	Négatif	Direct	Temporaire	Court terme	
Réverbération / Réfléchissements	Exploitation	Très faible	Négatif	Direct	Temporaire	Court terme	

9.12 - SYNTHESE DES MESURES ET INCIDENCES RESIDUELLES (p.259)

THEME			NATURE DE L'INCIDENCE		CE BRUTE	MECLIDEC		INCIDENCE RESIDUELLE	
		THEMES			Incidence			Incidence	
					-			-	
	SITES & PAYSAGES	Inter-visibilité	Perceptions très limitées et partielles depuis peu de points de vue : D238, aérodrome. Les incidences liées à la visibilité depuis La Bruguière et le Mont Bouquet sont quasiment nulles.		Faible	MR11: Optimisation de l'intégration paysagère des équipements techniques MRA: Mise en place d'une haie paysagère sur le secteur Est. Cette mesure tend à atténuer significativement les perceptions de la centrale solaire depuis la RD 128.		<mark>Très Faible</mark>	